

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2014

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (N° 1575)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
M. Clément, rapporteur

ARTICLE 4

A l'alinéa 6, après la première occurrence du mot : « ou », insérer le mot : « de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.